



AVIS PUBLIC

ABROGATION DU RÈGLEMENT 2017-40

AVIS à toutes les personnes habiles à voter intéressées par le règlement 2017-40, amendant le règlement de zonage 2014-14 en créant la nouvelle zone 960-Ha à même une partie de la zone 712-Ha, en y autorisant la classe d'usage H-a (habitation unifamiliale isolée) et en fixant les normes d'implantation et de lotissement applicables.

QUE le nombre minimum de personnes habiles à voter requis ont demandé que le règlement 2017-40 fasse l'objet d'un scrutin référendaire lors de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 7 mars 2018.

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 avril 2018, le conseil de ville, par résolution dûment adoptée, a abrogé le règlement 2017-40.

QUE la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement 2017-40 n'aura pas lieu.

DONNÉ à Val-d'Or, le 11 avril 2018.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière